



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2026

Délibération n°2026-009-DE

OBJET : Demande d'un fond de concours à Loire Forez Agglomération au titre de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales pour les travaux d'aménagement des abords de la mairie

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14
Excusé(s) : 3
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Pour : 15
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le vingt trois février deux mille vingt six, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 10 février 2026

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Frédéric DUFOUR pouvoir à Yves CHAZAL

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Frédéric DUFOUR, Stéphanie SEON, Camille DECOMBE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-010 du 25 février 2025, par laquelle le Conseil municipal sollicitait un fond de concours pour la Gestion intégrée des eaux pluviales auprès de Loire Forez Agglomération, pour les travaux de mise en sécurité et accessibilité des espaces aux abords de la mairie et des écoles.

Le fond de concours finance la mise en place de Gestion intégrée des eaux pluviales sur les places et parkings, excluant les cours d'école.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260223-2026-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026

Les travaux étant désormais achevés depuis le 25/08/2025, Monsieur le Maire propose de réitérer la demande de fond de concours auprès de LFA pour un montant de travaux éligibles et définitifs de 95 421.25 € HT. Le montant du fond de concours à percevoir s'élèverait à 53 943.95 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **RENOUVELLE** sa demande de fond de concours au titre de la Gestion Intégrée des Eaux pluviales pour les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité des espaces aux abords de la mairie et des cours d'écoles.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités du Fond de concours entre la Commune de Champdieu et Loire Forez Agglomération

Champdieu, le 23 février 2026

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20260223-2026-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026